

1) Organisation de l'école :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Toutefois, l'école organise le déroulement de la journée pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

a) Accueil des élèves

1) Horaires de l'école :

Les horaires de l'école à partir de la rentrée 2020 seront les suivants :

	Matin	Midi	Soir
PS-MS-GS-CP	8h45	11h45-13H20	15h45
CE1-CE2-CM1-CM2	8h45	12H00-13h35	15H45

2) Entrée des élèves :

L'accueil se fera par les deux entrées de l'école (rue côté Évêché et côté Sanguèze) :

- 1) **Les élèves et parents de la Petite Section** rentreront dans l'école par la porte du couloir côté salle des étoiles et iront se laver les mains dans les sanitaires de maternelle.
- 2) **Les élèves et parents de Moyenne Section et Grande Section** rentreront dans l'école par le portillon côté salle des étoiles. Après lavage des mains, ils se dirigeront vers leurs classes.
- 3) **Les élèves de l'élémentaire** rentreront du côté du portail côté Sanguèze et iront directement dans leur classe où ils se laveront les mains.

3) Sortie des élèves :

- Pause méridienne :

La sortie des élèves ne mangeant pas au restaurant scolaire se fera selon les conditions habituelles.

- Sortie des classes :

Les élèves prenant le car seront récupérés par les ATSEM.

- **Les parents des élèves de Petite Section** rentreront dans l'école par la porte du couloir côté salle des étoiles et iront chercher leurs enfants dans la classe

- **Les parents de Moyenne Section et Grande Section** rentreront dans l'école par le portillon côté salle des étoiles et iront chercher leurs enfants dans les classes. Ils ressortiront par le portail côté Sanguèze
- **Les parents de l'élémentaire ne pourront pas rentrer dans l'établissement.** Les élèves sortiront par le portail côté Sanguèze.

Les parents ayant des enfants en maternelle et en élémentaire iront chercher d'abord leur(s) enfant(s) scolarisé(s) en maternelle puis ressortiront de l'école pour attendre leur(s) enfant(s) scolarisé(s) en élémentaire.

4) Récréations :

Les récréations sont organisées selon le fonctionnement habituel de l'école permettant ainsi d'éviter un brassage des élèves par cycle.

Cycle	Horaire début récréation	Horaire de fin récréation
Cycle 1	10h00	10h30
Cycle 2	10h35	10h50
Cycle 3	10h55	11h10

2) Respect des conditions sanitaires :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas de fièvre ou en cas d'apparition des symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

a) Application des gestes barrières :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Le lavage des mains est essentiel. Il sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir pour ceux qui prennent le car

Le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves de l'élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques

sont à disposition dans l'école pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ à l'école.

Les salles de classes sont aérées pendant 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

b) Nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

3) Gestion d'un cas suspect :

Si un enfant est malade :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter le médecin scolaire au 02 40 54 02 04.

Si aucun adulte n'est d'adulte disponible, isolement dans la classe sinon, l'élève sera isolé dans la salle de la BCD.

-Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

-Appel aux parents qui s'engagent à venir le chercher immédiatement. Les parents s'engagent à consulter leur médecin traitant afin de réaliser un test de dépistage.

-Prévenir le médecin scolaire au 02-40-54-02-04 pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève.

En cas de test positif :

-Information de la mairie et des services académiques par le directeur. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels.

-Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

Ecole Maternelle et Primaire publique "La Sanguèze"
7, Rue de L'Evêché
44330 Mouzillon



Rez-de-Chaussée